

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 9 décembre 2019  
N° de dossier : 115805.00148/10887

**André Turmel**  
Direct +1 514 397 5141  
aturmel@fasken.com

## **PAR SDÉ / PAR MESSAGER**

Me Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Commentaires - Décision D-2019-153**  
Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro  
**Dossier R-3867-2013 Phase 2**

---

Chère consœur,

La FCEI donne suite à la demande de la Régie, suivant la décision D-2019-153, de commenter les enjeux relatifs à la phase 2 du dossier 3867-2013.

La FCEI est d'accord avec le partage des sujets décidé par la Régie entre les volets 1 et 2 de la phase 2B. Elle partage aussi la position d'Énergir quant aux sujets énoncés aux paragraphes 53 et 54 de la décision D-2019-153.

Au sujet de l'impact du rapport Elenchus, la FCEI s'en remet à la Régie. Elle ajoute, toutefois, aux considérations prises en compte par la Régie le recours récent à un nouvel outil d'approvisionnement de pointe susceptible de modifier les besoins et la tarification pour le service interruptible.

Pour ce qui est du budget de la phase 2A, la FCEI dépose un budget prévisionnel sur la base de deux (2) jours d'audience, sous réserve d'informations additionnelles à venir, et se réserve le droit de modifier ce budget.

Quant au budget prévisionnel de la phase 2B, la FCEI considère difficile d'établir un tel budget à ce stade et attendra les instructions de la Régie relativement au dépôt d'un nouveau budget pour cette phase. Cela dit, il semble inévitable que ce budget doive être ajusté de façon importante, considérant le délai important depuis le dépôt initial de la demande d'intervention nécessitant de se réapproprier le dossier, l'évolution des enjeux et le dépôt du rapport Elenchus, incluant les nouveaux questionnements qu'il soulève.



# FASKEN

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



André Turmel

AT/ld

p. j.

